

## VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 7 FEVRIER 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 17 FEVRIER 2025 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 -	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 -
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

**Excusés** : Yannick MUNIER (pouvoir à David FAUCONET), Lucie TEIXERA (pouvoir à Thierry CORTADE), Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme NOUAIS

N° 17-02-2025/11

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR PREPARER, LANCER ET SIGNER LES MARCHES PUBLICS**

**Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

Par délibération du 28 septembre 2020, le Conseil municipal a limité la délégation du Maire en matière de commande publique aux marchés de travaux inférieurs à 500 000 euros HT et aux marchés de fournitures et services inférieurs à 200 000 euros HT.

Le Conseil municipal, dans sa délibération n°77 du 16 décembre 2024, a approuvé l'ouverture d'une AP/CP pour l'aménagement d'une maison de santé et une AP/CP pour l'aménagement des espaces extérieurs des Capucins. Ces marchés de travaux seront supérieurs à 500 000 euros HT. Une autorisation du Conseil Municipal est donc nécessaire pour permettre la préparation, le lancement et la signature des marchés.

17-02-2025/11 - Autorisation donnée au Maire pour préparer, lancer et signer les marchés publics

Une autorisation sera également nécessaire pour les travaux de sécurisation de la rue de Chavort dont les travaux sont estimés à 800 000euros.

Par ailleurs, suite à la fermeture de la cuisine centrale du CCAS de Montmélian, un marché de fourniture et de livraison de repas à destination des restaurant scolaires doit être lancé. Ce fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres compte tenu du montant estimé s'élevant à 110 000 euros annuel. Une autorisation du Conseil Municipal est donc nécessaire pour permettre la préparation, le lancement et la signature des marchés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à préparer, lancer et signer le marché d'aménagement d'une maison de santé ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à préparer, lancer et signer le marché d'aménagement des espaces extérieurs du quartier des capucins (tranche 1) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à préparer, lancer et signer le marché de sécurisation de la route de Chavort ;

**AUTORISE** Madame le Maire à préparer, lancer et signer le marché de fourniture et livraison en liaison froide de repas aux restaurants scolaires.

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

